

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 26 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasjon, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse.

Eric bordereau donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

OBJET: Autorisation - Sporting club Pirailon:

Le terrain de foot étant communal, le Sporting Club Pirailon demande l'autorisation de faire une extension pour la création d'un club house attenant aux vestiaires existants.

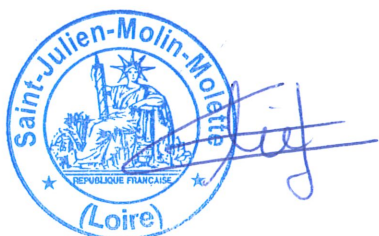
Il s'agira d'une construction modulaire de type bungalow de 20 m2, il en sera posé trois, soit une surface totale de 60 m2 dont le coût est pris en charge par le SCP.
Ce projet sera soumis au dépôt d'un Permis de Construire.

Une convention entre la commune et le sporting club pirailon sera établi afin de finaliser les modalités de prise en charge des travaux par chaque partie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le sporting club pirailon à déposer un permis de construire pour son projet d'extension sur le terrain communal
DIT qu'une convention sera établi pour définir la répartition des coûts entre les deux parties.

La Maire
Céline ELIE



Secrétaire de séance
Nadège Rivoire